

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 juillet 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 juillet 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 12

Nombre de conseillers suppléés : 3

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Michel BAISSAC, Marie-Brigitte CROZAT, Yvette BASTID, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Elie MALBOS, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Valérie RUEDA), Stéphane FRECHOU (représenté par Pierre MATHONIER), Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Charly DELAMAIDE (représenté par Claudine FLEY), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Mireille LABORIE (représentée par Bernard BERTHELIER), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Philippe SENAUD (représenté par Sébastien PRAT), Frédéric SERAGER (représenté par Christophe PESTRINAUX)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_078 : ENVIRONNEMENT / CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ ECOMAISON POUR LA REPRISE DE DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT POUR LA PÉRIODE 2024/2029 Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Créé en 2011, sous le nom d'Eco-mobilier, par 24 distributeurs et fabricants français de mobilier, ECOMAISON est désormais composé de 68 actionnaires issus des secteurs de l'ameublement, de la literie, du bricolage, du jardin, du jouet et du bâtiment. A l'origine, l'éco-organisme a été créé à l'initiative des fabricants et distributeurs de mobilier pour répondre collectivement à la réglementation issue du décret n° 2012-22 du 6 janvier 2012 relatif à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement.

Le rôle de cet éco-organisme est d'organiser la collecte, le tri, la réparation, le réemploi, le recyclage afin d'assurer la seconde vie de tous les objets et matériaux de la maison. Pour mener à bien cette mission, ECOMAISON est agréé par l'État.

Toutes ces actions sont rendues possibles grâce à l'éco-participation qui est la part que chacun paye quand il achète un produit neuf. Les sommes versées sont utilisées pour mettre en place des services et solutions adaptés aux particuliers comme aux professionnels, pour que les produits usagés puissent facilement être collectés, triés, donnés, réparés, réemployés et recyclés. Les sommes versées à ECOMAISON financent tous les services et solutions pour le réemploi, la collecte, le transport, le recyclage et

l'innovation.

Depuis 2013, ECOMAISON a ainsi déjà pris en charge plus de 10 millions de tonnes de meubles et literies usagés, objets ou matières dont le recyclage a permis d'éviter l'enfouissement de l'équivalent de 1 000 Tours Eiffel de déchets. Avant, 55 % des meubles jetés étaient enfouis. 10 ans plus tard, c'est déjà moins de 3 %. Avec 760 000 tonnes par an, ECOMAISON est même devenu aujourd'hui le 1^{er} fournisseur de bois recyclé en France.

Pour répondre aux objectifs de collecte et de valorisation issus de l'arrêté du 27 novembre 2017 portant le cahier des charges, ECOMAISON propose aux collectivités territoriales compétentes de conclure un contrat, qui prévoit la mise en œuvre d'une collecte séparée, en accord avec la Collectivité, et la mise en place de soutiens financiers au traitement par la Collectivité des déchets d'éléments d'ameublement collectés non séparément.

Ces collectes se déroulent en déchetterie afin que les déchets puissent être orientés spécifiquement via l'analyse des agents présents en déchetterie.

Le contrat, d'une durée de 5 ans, prendra fin au 31 décembre 2029.

Le détournement ainsi organisé du flux de déchets d'éléments d'ameublement permet de réduire en partie les coûts de traitement. Parallèlement, la CABA percevra un soutien financier de la part d'ECOMAISON en fonction des tonnages collectés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du contrat de reprise de déchets avec la Société ECOMAISON France, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.